

 <p><b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE GARD</p>	<p><b>Groupe de veille et d'alerte sanitaire</b> <b>COMPTE RENDU</b></p>	<p>N° agrément phytosanitaire <b>IF01762</b></p>
	<p>Conseil collectif</p>	<p>Pôle Viticulture</p>

<p><b>Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire :</b> Uzège</p> <p><b>Conseiller :</b> Samuel Tiger <b>N° tel :</b> 06 12 77 36 64</p>	<p><b>Date intervention :</b></p>
	<p><b>Date remise :</b> 23/04/2020</p>
	<p>Visite n°5</p> <p>Envoi par :  <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Fax <input checked="" type="checkbox"/> Mail</p>

## DIAGNOSTIC

Réalisé à partir de l'analyse de documents (BSV n°6 du 21/04/2020, modélisations, piégeages, prévisions météorologiques) et des observations de terrain (parcelles, stade végétatif, maladies).

## GEL

Sur les parcelles ayant subi des dégâts de gel, la reprise est hétérogène avec des redémarrages de bourgeons secondaires ou des bourgeons de la couronne. Dans certains cas, il n'y a toujours pas de reprise observée.

## STADES PHENOLOGIQUES au 23 avril



Sortie des feuilles (Stade D)



2/3 feuilles étalées (stade E)



5/6 feuilles étalées (Stade F)



Boutons floraux agglomérés (Stade G)

Les parcelles les plus tardives sont à sortie de feuilles (stade D) tandis que les plus avancées (Chardonnay notamment) sont à boutons floraux agglomérés (stade G). Certains grenaches sont à 5/6 feuilles étalées (stade F). Le stade moyen est compris entre 2/3 feuilles étalées (Stade E) et 5/6 feuilles étalées (stade F), notamment les Syrahs et Merlots.

*Pour le choix des produits commerciaux, le respect de la réglementation et des bonnes pratiques agricoles, consulter le guide des vignobles « viticulture raisonnée et biologique » Rhône Méditerranée qui vous a été remis en début de campagne.*

*Les observations et les conseils mentionnés dans ce document sont le résultat d'une synthèse départementale et d'observations de terrain. Au niveau individuel, il convient de s'assurer de la présence de la maladie ou du ravageur avant de traiter, sauf dans le cas d'interventions préventives.*

*Lire attentivement l'étiquette du produit pour connaître les restrictions réglementaires et les conseils de prudence liés à son utilisation.*

*En cas de contrôle de l'autorité administrative, seules sont opposables les informations mentionnées sur l'emballage de la spécialité phytosanitaire ou celles disponibles sur le site de l'anses <https://ephy.anses.fr/>*

**« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »**

## PREVISIONS METEO au 23 avril (source Météo France) :

Le temps de cette fin de semaine sera ensoleillé. Un épisode pluvieux est prévu à partir de lundi prochain (indice de confiance 4/5) et devrait s'étendre mardi et mercredi (indice de confiance 3/5).

## PROPOSITIONS / PRECONISATIONS

Périmètre concerné : secteur couvert par la cave

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.

## OIDIUM

Aucun symptôme d'oïdium à drapeaux n'a pour l'instant été observé au vignoble (Carignan notamment). L'observation doit permettre de déceler les symptômes et, s'ils sont présents, la protection devient impérative. Une fois la protection débutée sur cépages sensibles ou drapeaux, les cadences doivent être maintenues. La stratégie reste entièrement guidée par les stades phénologiques.

Rappel de la stratégie :

- Parcelle à « historique drapeaux » : démarrage de la protection au stade 2-3 feuilles étalées. Le stade est dépassé sur une majorité de parcelles (Carignan notamment). **Le stade est dépassé sur les Carignans** Intervenir dès que possible sur les parcelles à historique drapeaux si ce n'est pas encore fait.
- **Parcelles sans drapeaux mais cépages sensibles ou parcelles touchées en 2019** : démarrage de la protection, au stade 5-6 feuilles étalées (Chardonnay, Carignan, Muscat à petits grains, Marsanne, Roussanne, Cabernet Sauvignon, ...). Le stade est atteint sur une majorité de chardonnay et dépassé sur quelques parcelles très précoces.
- Autres cépages : démarrage de la protection au stade 8-10 feuilles étalées. **Ce stade de généralisation de la protection n'est pas atteint sur le secteur.**

Préconisations :

### Viticulture conventionnelle :

L'emploi du soufre mouillable est recommandé en attendant la généralisation de la protection sur votre parcellaire (réduction de l'IFT et minimisation du risque d'apparition de souches d'oïdium résistantes).

- Si beau temps annoncé, privilégier une spécialité commerciale à base de soufre mouillable (ZNT 5 m), substance active de contact lessivable. Nombreuses spécialités commerciales possibles (cf. tableau Joint au bulletin). Pour les doses d'application, voir paragraphe Viticulture biologique ci-dessous.
- Si une pluie est annoncée dans les 2-3 jours suivant l'intervention, privilégier une spécialité commerciale à l'abri du lessivage soit à base de spiroxamine, par exemple : Prosper, Hoggar (**CMR**, ZNT=20 m), soit à base d'IDM, par exemple : Systhane Flex, Licorne Flex ou Ecrin Pro, Karamat Pro (Non CMR, ZNT=5 m, attention à ne pas appliquer 2 IDM de manière consécutive). Se référer au paragraphe premiers traitements  
Optidose (cf. abaques Optidose ci-joint et p.110 du Guide des vignobles Rhône Méditerranée 2018-2019)  
: il est possible, à ce stade, d'utiliser 50% de la dose homologuée des produits conseillés.

**Parcelles à moins de 10m d'une zone d'habitation, traitées avec un appareil ne permettant pas de réduire cette distance (pulvérisateurs pneumatiques et aéroconvecteurs) : intervenir avec un soufre mouillable (produit de biocontrôle, non concerné par les distances de sécurité riverains). Même stratégie qu'en viticulture biologique.**

*Les produits de biocontrôle ne sont pas concernés par les distances de sécurité de l'arrêté du 27 décembre 2019 (sauf lorsque l'AMM du produit prévoit une distance de sécurité, celle-ci doit être respectée sans adoption possibles. A notre connaissance, à ce jour, seul le Lucifer/Satellite XF est concerné.*



**Viticulture biologique :** Sur les cépages sensibles ayant atteint le stade d'intervention, renouveler la protection après 10 jours ou après lessivage. Vu les cumuls enregistrés, le soufre mouillable appliqué a été entièrement lessivé.

→ En jet projeté, apporter 4 kg/ha de soufre mouillable. Dans les autres cas, doser à 6 kg/ha de soufre mouillable et fermer les buses inutiles

## MILDIU

### Viticulture conventionnelle

D'après la modélisation (**Potentiel Système mildiou**) le risque modélisé reste faible\*. Cependant, Il est en augmentation sur l'ensemble du département. Il conviendra donc de chercher activement les foyers primaires à partir du 28 avril.

Il n'est pas nécessaire de traiter pour l'instant. Le début de protection se fera en fonction du moment d'observation des foyers primaires ainsi que des potentiels épisodes pluvieux prévus dans les premiers jours du mois de mai.

**Viticulture biologique :** Prévoir une première intervention en fin de semaine prochaine si des prévisions de pluies sont annoncées dans les premiers jours du mois de mai, avec 300 à 400g/ha de cuivre métal sur les parcelles les plus avancées (5/6 feuilles étalées et plus). Sur les parcelles plus en retard, apporter 200g/ha de cuivre.

**Eviter l'utilisation de spécialités cuprique comportant la mention Spe1 qui empêche le lissage du cuivre sur les années suivantes. Spécialités préconisées :**

- Les bouillies bordelaise : BB RSR Disperss, BB Manica, Eql DG
- Les hydroxydes de cuivre : Heliocuvivre, Cuproxyde 50, Champion, Chamflo Ampli.
- Oxyde cuivreux : Nordox

*\* Le risque renseigne sur l'état de maturité ainsi que l'agressivité du parasite.*

## ERINOSE

De rares parcelles ont été observées avec des symptômes réguliers d'ériose (dans toutes les souches en moyenne). Dans ce cas, lors du premier traitement anti-oïdium, intervenir avec un soufre mouillable en réduisant la dose de 50% en association avec l'anti-oïdium. Pour les plantiers cette intervention devra être anticipée.



## BLACK ROT

Sur les parcelles n'ayant pas eu de symptômes l'année dernière, aucune intervention spécifique n'est préconisée, hormis en **viticulture biologique** sur les secteurs à risque. Dans ce cas, intervenir avant la prochaine pluie avec une association de soufre mouillable (pleine dose) et 300g/ha de cuivre métal (voir spécialités recommandées ci-dessus).

## Premier traitement et réduction de dose :

en début de végétation, une réduction des doses est possible :

L'aéroconvecteur : il est possible de diminuer la dose homologuée de moitié. Il faut passer tous les deux rangs, adapter l'ouverture des buses à la hauteur de végétation, aller à une vitesse de 6-7 km/h et diminuer la ventilation.

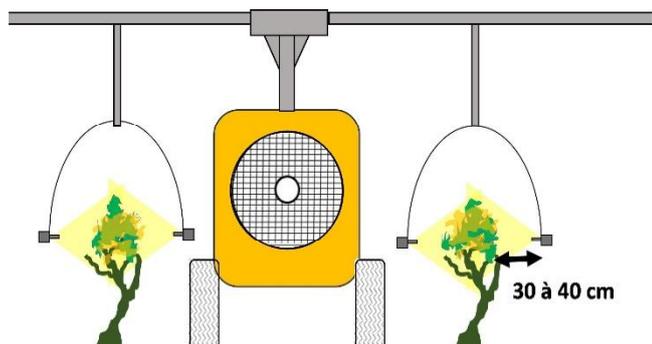
Les voûtes pneumatiques : le passage tous les deux rangs permet de réduire de moitié la dose apportée. Il est nécessaire de réduire le nombre de diffuseurs par deux (en orientant bien ceux qui sont ouverts) et de garder une vitesse ne dépassant pas les 5 km/h.

Une rampe de premier traitement : cet appareil permet de localiser au mieux le produit. La réduction de dose pour cet outil est de 3 fois la dose homologuée. Il faut utiliser des buses à injection d'air et bien régler la distance buse/végétation (30-40 cm).

### Rampe 1<sup>er</sup> traitement :

En début de végétation il y a de forts risques de dérive vu la faible surface d'interception du produit.

Les meilleurs résultats d'application ont été obtenus avec une rampe premiers traitements à jet projeté, sans assistance d'air, équipée de 2 porte-buses et de buses à fente à injection d'air. Les porte-buses se font face et passent de chaque côté du cordon. Les buses sont perpendiculaires à la végétation.



Ce matériel peut être utilisé sans problème jusqu'au stade 6/7 feuilles étalées, c'est à dire jusqu'au moment où l'angle de la buse située à une distance comprise entre 30 et 40 cm du cordon permet encore de couvrir toute la végétation.

L'utilisation de buses à injection d'air permet de limiter de façon importante les problèmes de dérives.



Utiliser des buses à fente à injection d'air Lechler IDK 90 orange et verte. Le volume doit être de 50 à 100 L/ha avec des pressions comprises entre 3 et 5 bars. Éviter les buses à turbulence classique (par exemple les buses Albus ATR), qui génèrent des gouttes trop fines pour atteindre efficacement la végétation.

Par exemple, pour une vigne plantée en 2,50 m, un tracteur qui roule à 5km/h et un appareil qui traite 2 rangs équipé de buse IDK verte avec une pression de 3 bars, le volume/ha apporté sera de :

$$Q = \frac{D(l/min) \times 600}{L(m) \times V(km/h)} = \frac{0.59 \times 4 \times 600}{(2.5 \times 2) \times 5} = 57 \text{ l/ha}$$

Les résultats obtenus sur vigne artificielle, montrent que les quantités de produit déposées sur les parties du végétal les moins bien traitées sont 4 fois supérieures avec cet équipement qu'avec une voûte pneumatique utilisée tous les 4 rangs.

**La dose homologuée peut être divisée facilement par 3 en utilisant ce type d'équipement et en respectant les volumes/ha et pression conseillés ci-dessus.**

	[bar]	l/min
IDK 90-01 (80M)	1,5	0,28
	2,0	0,32
	2,5	0,36
	3,0	0,39
	4,0	0,45
	5,0	0,51
IDK 90-015 (80M)	6,0	0,55
	1,5	0,42
	2,0	0,48
	2,5	0,54
	3,0	0,59
	4,0	0,68
	5,0	0,76
	6,0	0,83

### Autres pulvérisateurs :

La dose homologuée peut être divisée par 2 en passant tous les **deux rangs** et en fermant les sorties inutiles.